

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009
Réception par le Prefet : 23/02/2009
Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-3-4

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

RD 105 – Aménagement de parkings relais à HESINGUE Programme A111

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'approuver le projet d'aménagement de parkings relais à proximité du carrefour giratoire sur la RD 105 desservant la zone industrielle de HESINGUE ;
- affecte, à cette fin, une autorisation de programme de 200 000 € TTC sur le programme A111 millésime 2009 pour l'opération N°2009 A111 2340 « RD 105 – Aménagement de parkings relais à HESINGUE » ;
- autorise le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la(des) consultation(s) y afférente(s) ;
- autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive,

prolongation des délais, décision de poursuivre ...) et le règlement du(des) marché(s), nécessaire, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions